

# Généalogies des familles PARIS vivant à Paris du XVIème au XVIIème siècle

Texte écrit par Giselle Ollivier en mai 2007 après des minutieuses recherches faites au CARAN de 1981 à 1991. On reconnaîtra mes ancêtres à leur nom écrit en rouge.

[giselle.ollivier@yahoo.fr](mailto:giselle.ollivier@yahoo.fr)

## Premier degré

**Pierre PARIS** est né vers 1566 sans doute à Paris. Le nom de ses parents n'a pas été découvert à ce jour. On ne lui connaît ni frère ni sœur. Il exerça la fonction de *Principal Commis au greffe du Grand Conseil*.

Il se maria à Paris en août 1594 avec Jeanne Janvyer. Le contrat de mariage figure sur le répertoire de Me Contesse au mois d'août 1594 mais la minute en déficit aux archives, n'a pas pu être consultée.

Les époux demeurèrent dans un hôtel particulier rue Bourg-Tibourg près de celui de la famille Janvyer. Leurs six enfants furent baptisés dans l'église St Paul. Marie vit le jour vers 1595, Pierre vers 1600, Charlotte vers 1602, Anne vers 1603, Françoise vers 1605 et Jeanne vers 1607. L'aisance régnait dans le foyer. En plus des rémunérations perçus pour sa charge, Pierre percevait des loyers provenant des locataires occupant une maison à l'enseigne « *des Deux torches* » située près du vieux cimetière St Jean, deux autres situées rue des Canettes et encore une autre située rue des Arcis à l'enseigne de « *l'Image Nostre-Dame* » Pour faire respirer l'air pur de la campagne à sa petite famille, il acheta une propriété à *Piquepuce*, village campagnard devenu plus tard un quartier de Paris.

La mort de sa femme survenue en octobre 1613 le plongea dans le désarroi. Sa belle-mère Charlotte de Roussillon s'occupa des petits orphelins.

Marie sa fille aînée épousa Jacques Perreau *docteur en Médecine*, le 8 février 1615 à l'église St Paul après la signature du contrat rédigé par Me de Monthénault le 4 février précédent.

Son fils Pierre étudiant à la Faculté de Médecine de Paris passa sa thèse avec succès.

Sa belle-mère Charlotte de Roussillon s'éteignit en 1623, pleurée par toute la famille.

L'année 1627 fut l'année des fêtes. Il maria Charlotte le 4 février avec Estienne Pierret, *Commis au greffe des requêtes ordinaires de l'Hostel du Roy* par contrat établi par Me de Monthénault et de Beauvais.

Françoise épousa Charles Dufresny, *garçon ordinaire de la Chambre du Roy* par contrat du 11 juin par Me Cousinet (ET/LI/482) puis Jeanne se maria le 27 juin avec Hiérosme Cousinet *notaire au Châtelet de Paris* (ET/ CIX/152) Il dota chacune de ses filles de 12 000 livres en deniers comptants.

Charlotte perdit son mari le 28 septembre 1628, peu après la naissance de son petit garçon prénommé Estienne comme son père.

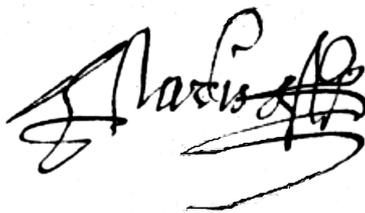
Anne, encore célibataire, se décida à prendre époux à l'âge de 36 ans. Elle épousa Nicolas Hotman *bourgeois de Paris* par contrat du 17 octobre 1639 rédigé par Me de Monthénault.

Le 26 janvier 1642, il fit donation à son fils de son hôtel rue Bourg-Tibourg « *afin de l'égaliser avec ses sœurs qui avaient été dotées le jour de leur mariage* » Il s'en réserva la jouissance sa vie durant (Y 82)

Le destin déjoua ses projets, Pierre mourut en 1644 à l'âge d'environ 44 ans.

Ce cruel coup du sort fut un choc terrible pour cet homme âgé. Il succomba 3 ans plus tard.

Il mourut à Paris en 1647 à l'âge d'environ 81 ans



Les biens furent partagés par tirage au sort le 15 janvier 1648 chez Me de Monthénault (ET/XXVI/73)

## Deuxième degré

**Marie PARIS** vit le jour vers 1595.

Elle épousa Jacques Perreau, docteur en Médecine, le 8 février 1615. Dans le contrat rédigé par Me de Monthénault le 4 février 1615, son père lui alloua 7 000 livres de dot en deniers comptants plus une maison rue des Arcis à l'enseigne « *Nostre-Dame* », sur la succession de sa mère. La totalité de la dot s'élevait à 12 000 livres (ET/XXVI/32) Son père et sa grand-mère étaient à ses côtés avec les autres membres de la famille. Mathias Janvyer *marchand bourgeois de Paris*, Catherine Janvyer femme de Pierre Vacherot *Receveur des consignations du Grand Conseil*, Pierre Janvyer *naguère chauffe-cire héréditaire de la Grande Chancellerie de France* et Marguerite Janvyer femme de Guillaume Lemercier *Procureur en Parlement*, Théodore Godefroy, veuf d'Anne Janvyer, ses oncles et tantes, apposèrent leur signature au bas de l'acte. Le mariage religieux fut célébré le 8 février suivant comme en témoigne la quittance de dot.

Ses fils Pierre et Fabien devinrent médecins comme leur père.

Elle assista aux mariages de ses sœurs en 1627.

Cohéritière des biens de son frère décédé en 1644 puis de son père en 1647, elle reçut sa part d'héritage après le partage par tirage au sort du 15 janvier 1648 par Me de Monthénault (ET/XXVI/73) Elle tira le 4<sup>ème</sup> lot consistant en 2 maisons rue des Canettes. La maison familiale de la rue Bourg-Tibourg resta en commun. Elle mourut à Paris entre 1658 et 1670.



**Pierre PARIS** naquit vers 1600. Etudiant en médecine en 1627, il assista au mariage de ses sœurs.

Trop pris par son métier, il resta célibataire.

Le 26 janvier 1642, son père lui fit donation de son hôtel situé rue Bourg-Tibourg en s'en réservant la jouissance sa vie durant (Y/82) Il n'en profita pas longtemps. Il mourut à Paris en 1644 à l'âge de 44 ans.



Me de Monthénault réalisa l'inventaire le 23/08/1644 (ET/XXVI/85)

**Charlotte PARIS** naquit vers 1602.

Elle épousa Estienne Pierret par contrat du 4 février 1627. Le futur mari était *Commis au greffe des Requestes ordinaires de l'Hostel du Roy*. Le contrat de mariage fut rédigé par Me Michel de Beauvais, son cousin, fils de Claire de Roussillon et de Josse de Beauvais (ET/XCVI/15) Sa dot s'élevait à 12 000 livres. Les jeunes époux demeurèrent rue de la Tisseranderie paroisse St Germain. Elle donna naissance à son petit garçon prénommé Estienne comme son père.

Son mari malade fit rédiger son testament le 12 septembre 1628 par Me Cousinet (ET/LI/483) Il la désigna héritière universelle et tutrice de son fils puis mourut peu après. Jeune veuve éplorée, elle assista à l'inventaire des biens le 28 septembre par Me Michel de Beauvais, son cousin (ET/XCVI/15)

Cohéritière des biens de son frère décédé en 1644 puis de son père en 1647, elle reçut sa part d'héritage après le partage par tirage au sort du 15 janvier 1648 par Me de Monthénault (ET/XXVI/73) Elle tira le 5<sup>ème</sup> lot consistant en une maison de campagne à *Piquepuce*. La maison familiale de la rue Bourg-Tibourg resta en commun. Elle mourut à Paris en 1658 à l'âge de 56 ans environ.



**Anne PARIS** naquit vers 1603.

Elle se décida à prendre époux à l'âge de 36 ans.

Elle épousa Nicolas Hotman bourgeois de Paris par contrat du 17 octobre 1639 rédigé par Me de Monthénault.

Cohéritière des biens de son frère décédé en 1644 puis de son père en 1647, elle reçut sa part d'héritage après le partage par tirage au sort du 15 janvier 1648 par Me de Monthénault (ET/XXVI/73) Elle tira le 2<sup>ème</sup> lot consistant en une maison rue des Arcis à l'enseigne de *l'Image Notre-Dame*. La maison familiale de la rue Bourg-Tibourg resta en commun.

Elle mourut à Paris entre 1658 et 1670.

*Anne Paris*

**Françoise PARIS** naquit vers 1605

Elle épousa Charles Dufresny le 11 juin suivant 1627. Son futur mari était *garçon ordinaire de la Chambre du Roy*. Me Hiérosme Cousinet, fiancé de sa sœur Jeanne, libella le contrat (ET/LI/482)

Cohéritière des biens de son frère décédé en 1644 puis de son père en 1647, elle reçut sa part d'héritage après le partage par tirage au sort du 15 janvier 1648 par Me de Monthénault (ET/XXVI/73) Elle tira au sort le 1<sup>er</sup> lot consistant en une maison rue Bourg-Tibourg mais la maison familiale située dans la même rue resta en commun.

Après la mort de Charlotte en 1658, elle hérita du 1/4 de la maison de campagne de Picpus. Après celle d'Anne et de Marie, elle revendit la part de leurs successions à Jeanne mais conserva le quart échu en 1658. Son mari décéda entre 1670 et 1679.

Elle mourut à Paris après 1679.

*Françoise Paris*

**Jehanne PARIS** fut baptisée vers 1607 dans l'église St Paul paroisse de ses parents qui demeuraient rue Bourg-Tibourg. La mort de sa mère survenue en octobre 1613 fut le grand malheur de sa vie. Elle avait seulement 6 ans. Sa bonne grand-mère maternelle Charlotte de Roussillon qui habitait dans le même hôtel particulier, s'occupa des petits orphelins et leur prodigua sa tendresse.

Sa sœur aînée Marie se maria le 8 février 1615 avec Jacques Perreau, docteur en Médecine. Les membres de la famille signèrent le contrat. Elle était trop jeune pour avoir le privilège d'apposer sa signature.

Sa grand-mère maternelle s'éteignit en 1623. Ses petits-enfants la pleurèrent sans doute beaucoup. Ils héritèrent de ses biens à leur majorité.

Le notaire Hiérosme Cousinet demanda sa main et fut agréé. Elle l'épousa le 27 juin 1627 (ET/ CIX/152) Me de Montroussel libella le contrat de mariage dans lequel elle reçut 12 000 livres de dot comme ses sœurs. Le couple demeura rue St Avoye où elle donna le jour à sept enfants.

Les événements familiaux se succédèrent au fil des ans.

Sa sœur Anne épousa Nicolas Hotman *bourgeois de Paris* le 17 octobre 1639.

Son frère Pierre mourut célibataire en 1644 à l'âge d'environ 46 ans.

Son père succomba en 1647. Les biens furent partagés en 1648 par tirage au sort entre les quatre sœurs survivantes. Elle reçut le troisième lot consistant en une maison à l'enseigne *des Deux torches* située près du vieux cimetière St Jean.

La maison de campagne de *PIQUEPUCE* revint à Charlotte. Après la mort de celle-ci survenue en 1658, elle en hérita d'un quart en indivis avec ses sœurs. Elles se retrouvaient sans doute souvent dans cette propriété familiale où elles avaient passé une partie de leur enfance. Marie et Anne décédèrent avant 1670, leur mort fut un choc difficile à surmonter. Très attachée à cette demeure, Jehanne la fit racheter en partie par son mari mais Françoise en conserva une portion.

Le mariage de son fils Hiérosme en 1658 la combla de bonheur. Peu après celui de sa fille Marie avec Pierre Néret, elle perdit son fidèle compagnon le 5 mai 1669, après 42 ans de vie commune. Exécutrice testamentaire, elle demanda à ce titre un inventaire après décès pour récupérer ses biens propres.

Elle racheta à sa sœur Françoise la dernière fraction de la maison de Picpus qu'elle détenait encore. Devenue l'unique propriétaire de cette demeure avec les terres et jardins attenants, elle fit aménager une serre avec des orangers et des lauriers-roses, luxe rare à cette époque.

Elle maria Marguerite en 1672 avec Charles Esmerly puis Charlotte en 1674 avec François Herbinot. Elle profita des douceurs de la vie après avoir survécu vingt ans à son mari.

Elle s'éteignit le 29 mai 1689, dans sa maison rue des Blancs Manteaux, âgée de 82 ans.

*Jeanne Paris*



VOUS ~~êtes~~ priez d'assister au Convoiy & Enterrem~~ent~~ de Dame Jeanne Paris, veuve de Monsieur Cousinet, Conseiller du Roy, Notaire ~~du~~ Chastelet de Paris, & Doyen de sa Commun~~auté~~, décedee en sa maison rue des Blancs-Manteaux; qui se fera ~~Mercredy~~ premier jour de Juin 1689. à sept heures du soir, en l'Eglise ~~de~~ S. Mederic sa Paroisse, où elle sera inhumée.

vn De profundis

---

## Sources

Les minutes des notaires parisiens de 1580 à 1750

Les insinuations du Châtelet de Paris

Dictionnaire des biographies françaises

Les registres des tutelles

Les placards parisiens

**Contrat de mariage entre Hiérosme Cousinet et Jehanne Paris  
par Me de Beauvais et de Montroussel Etude CIX registre 152 année 1627**

*Furent présents en leurs personnes Me Hiérosme Cousinet notaire et gardenottes du Roy Notre Sire en son Chastelet de Paris, y demeurant rue Sainte Avoye, paroisse St Médéric, pour luy et en son nom, d'une part. Et M. Pierre Paris bourgeois de Paris, y demeurant rue Bourgtibourg, paroisse Saint Paul, tant en son nom que comme père tuteur et stipulant en ceste partie pour honnête fille Jehanne Paris, présente et de son consentement, d'autre part.*

*Lesquels, en la présence, par avis et conseil de leurs parents et amis ci après nommez, savoir de la part dudit Cousinet : de honorable homme Nicolas Cousinet marchand et bourgeois de Paris, Estienne et Pierre Cousinet, aussi bourgeois de Paris, frères, dame Marguerite Cousinet, veuve de feu Me François d'Amboise, vivant Chevalier, conseiller du Roy en ses conseils état et privés, maistre des requêtes ordinaires de son hostel, tante, dame Anne Robyneau, femme de Me Gallerand de Gaillard, Sieur de la Morinière et de Saint Germain Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat, Président de la Chambre des comptes de Dijon, cousine, noble homme Nicolas Cousinet Conseiller du Roy et correcteur en Sa Chambre des comptes à Paris, Me François Capitan notaire au Chastelet de Paris, Rémy Capitan marchand drapier et bourgeois de Paris, cousins. Et M. René Thibert Conseiller du Roy et conseiller général des finances, ami.*

*Et de la part de ladite Jehanne Paris : de M. Pierre Paris étudiant en médecine, frère, noble homme M. Jacques Perreau docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris, M. Estienne Pierret, postulant à la charge de Procureur en Parlement, beaux-frères à cause de dames Marie et Charlotte Paris, leurs femmes, Charles Dufresny dit La Rivière garçon ordinaire de la Chambre du Roy, à cause de Françoise Paris sa fiancée, sœur, M. Pierre Janvier, naguère l'un des quatre chauffecires de France, oncle, dame Catherine Janvier, femme de M. Estienne Vacherot, ci-devant receveur des consignations du Grand Conseil, tante, messire Guillaume Vincent procureur au Chastelet de Paris, oncle à cause de dame Marguerite Janvier, sa femme, M. François Boisseau Secrétaire de la Chambre du Roy, cousin et noble homme M. Léonard, aussi docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris, ami commun des parties. Volontairement reconnurent, confessèrent et confessent que pour raison du futur et légitime mariage pourparlé entre ledit M. Hiérosme Cousinet et ladite Jehanne Paris, qui au plaisir de Dieu sera dans bref fait et solennisé en face de notre Mère Sainte Eglise Romaine avec la lueur d'icelle, avoir accordé entre eux les conventions qui suivent.*

*C'est à savoir : le père de ladite future épouse a baillé et donné aux futurs époux qui de luy confessent avoir reçu la somme de douze mil livres tournois en deniers comptants, outre les habits filiaux que ladite future épouse a à son husage. Ladite somme pour la part et portion mobilière et immobilière appartenant à icelle future épouse en succession des défuntes Jehanne Janvier et Charlotte de Roussillon, ses mère et ayeule, si tant et moult, sinon le surplus en avancement d'hoirie sur la succession future de son dit père. Desquels douze mil livres en demeurera propre à ladite future épouse et aux siens de son coté et ligne, quatre mil livres tournois sans que ledit futur époux y puisse rien prétendre pour quelque cas qui puisse arriver. Seront les futurs époux communs en biens meubles et acquêts immeubles suivant la coutume de Paris. Néanmoins ne seront sujets aux dettes l'un de l'autre créées avant la consommation dudit mariage. Ainsi, si aucunes y a, seront acquittées par celui qui les aura faites.*

*Ledit futur époux a doué et doue ladite future épouse de trois cens livres tournois de rentes de douaire préfix rachetables de quatre mil huit cens livres tournois à l'envie de prendre par elle quand douaire aura lieu, généralement sur les biens meubles et immeubles présents et advenus dudit futur époux qu'il en est obligé à hypothéquer pour fournir et faire valoir icelles, duquel elle prendra suivant la coutume.*

*Le survivant des futurs époux prendra par préciput avant partage des biens de ladite communauté ce qu'il voudra choisir selon la prisée de l'inventaire et sans reçu, jusqu'à quinze cens livres tournois en cas qu'il n'y ait enfant et sil y a enfant se contentera de six cens livres tournois seulement.*

*Si durant ledit mariage est vendu aucun héritage ou rente propre appartenant à l'un ou à l'autre des futurs conjoints, ou si ladite rente est rachetée, le prix de la vente ou rachat sera repris sur les biens de la communauté au profit d'icelluy auquel appartenait l'héritage ou la rente. Si lesdits biens ne suffisent, ce qui s'en desfauldra à l'égard de la future épouse sera repris sur les propres dudit futur époux.*

*Sera loisible à ladite future épouse survivant à son dit futur époux de renoncer à ladite communauté, quoi faisant reprendra ce qu'elle aura apporté, son dit douaire et préciput et tout ce qui pendant ledit futur*

mariage luy sera advenu et échu par succession, donation ou autrement, franchement, sans être tenu d'aucunes dettes de ladite communauté ou qu'elle y fut obligée, ce dont les héritiers futurs époux seront tenus l'acquitter et indemniser.

Lesdits futurs époux laisseront jouir ledit père de tous et chacun les biens délaissés après le décès desdites mère et ayeule de ladite future épouse sans qu'ils en puissent demander aucun compte ni partage du vivant dudit père, si mieux il n'y a rien, lui remettre ladite somme de douze mil livres tournois.

Car ainsi a été le tout convenu, stipulé et accordé entre les parties, nonobstant toutes coutumes et ordonnances à savoir auxquelles elles ont dérogé et renoncé pour ce regard, promesses et obligations, chacun en droit y renonçant de part et d'autre.

Fait et passé en l'hostel dudit M. Pierre Paris, l'an Mil six cent vingt sept et le 27ème jour de juin après midi et ont signé.

The image shows a collection of handwritten signatures and names in French, likely from a legal document. The text is written in a cursive script. The names and titles visible include: "Marie", "jeune Marie", "Rue de la Harpe", "Capitain", "Pierre", "Catherine", and "Demouge". There are also some illegible names and titles, possibly "Cousin" and "Cousine". The signatures are written in black ink on a light background.